



Question orale de Mme KOKAJ : Les effets de la canicule sur les enfants de nos écoles primaires.

Mme Kokaj rappelle que les derniers jours du mois de juin ont été marqués par une canicule au cours de laquelle le thermomètre a dépassé 35°C.

Contrairement aux grands élèves de l'enseignement secondaire libérés des examens des fin d'année, les élèves de l'enseignement fondamental étaient encore à l'école durant ces journées insupportables.

Confronté à des températures similaires, notre voisin français prévoyait près de 1.350 fermetures d'écoles. Chez nous, ce scénario n'a pas été envisagé, le cabinet de Mme le Ministre considérant que les fermetures exceptionnelles ne sont permises qu'en cas de force majeure.

Ceci a surpris, et surprendra, mais à ce stade, le code de l'enseignement ne range pas la canicule parmi les cas de force majeure, car ces derniers doivent être imprévisibles. Chaque établissement a été invité à adapter son organisation afin d'assurer, autant que possible, la sécurité et le bien-être des enfants et du personnel.

Dans les faits, la situation fut la suivante : les parents ou grands-parents disponibles ont été invités à garder leurs enfants ou petits-enfants chez eux afin d'assurer un bien-être que ni les températures, ni les cours d'école ni les bâtiments ne permettent à ce stade de rencontrer lors d'épisodes de canicule. Tous les autres enfants ainsi que les enseignants ont subi, comme autant de Belges, une des facettes du dérèglement climatique.

Vu que les risques de canicule ne se résorberont pas dans les années à venir et sont donc en ce sens prévisibles, il faut pouvoir les gérer autrement que comme des cas de force majeure. Mme Kokaj souhaite dès lors poser les questions suivantes.

Le Collège prévoit-il des aménagements durables (dans les classes et hors des classes) qui permettent d'assurer le confort de chaque enfant en cas de canicule et de ne plus avoir à agir dans l'urgence à l'avenir ?

La végétalisation des cours d'école fait-elle partie, le cas échéant, de ces aménagements ? Uccle a acquis une véritable expertise en termes de création d'îlots de fraîcheur. On sait qu'un arbre est l'équivalent de 20 climatiseurs. On sait par ailleurs toutes les opportunités d'apprentissage qu'offre un arbre dans une cour d'école. Comme le relevait Ovide Decroly, un des plus célèbres Ucclois, « les arbres ne sont pas des éléments de décor, mais des outils pédagogiques puissants qui ancrent l'éducation dans la réalité et stimulent le développement global de l'enfant ».

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond que la plupart des écoles sont dotées de stores et de rideaux pour couper les rayons du soleil.

De tels aménagements sont plus difficiles à l'école du Longchamp, où les fenêtres sont tellement hautes qu'il est difficile de les couvrir jusqu'en haut. Les services sont en train d'examiner s'il est possible de mettre des films sur l'arrondi des fenêtres.

Le service du Facility Management est en mesure de mettre en place de nouveaux filtres susceptibles de laisser passer la lumière tout en retenant la chaleur. On envisage de tester ce dispositif dans certaines classes pour voir s'il permet de couper la chaleur l'été tout en évitant qu'il ne fasse trop froid l'hiver.

De manière générale, les écoles établies dans de nouveaux bâtiments (écoles du Merlo, de Calevoet, des Eglantiers) résistent plus facilement aux effets de la canicule que celles qui sont installées dans des bâtiments plus anciens.

Les établissements scolaires du Homborch et de Saint-Job font l'objet d'un soin particulier pour ce qui concerne la végétalisation des cours d'école. Mme l'Echevin Gol-Lescot cite à cet égard le projet sur l'eau réalisé en collaboration avec Mme l'Echevine De Brouwer, qui a donné lieu à des plantations d'arbres et à l'aménagement d'une mare dans un patio.

Normalement, le cahier des charges pour des développements ultérieurs devrait être proposé par le service du Facility Management le mois prochain et la désignation de la firme devrait avoir lieu à la fin de l'année. Si c'est le cas, les travaux pourraient être entrepris l'année prochaine. Il faudra tenir compte des modifications du calendrier scolaire, eu égard au fait que les travaux envisagés (comprenant l'enlèvement et le broyage du béton existant) sont d'une lourdeur telle qu'ils peuvent difficilement être effectués durant les périodes de cours.

L'échevinat envisage de traiter deux écoles par an. Après les écoles du Homborch et de Saint-Job, ce sont les écoles de Messidor et du Val Fleuri qui feront l'objet d'aménagements.

L'école du Centre dispose déjà, quant à elle, d'un énorme jardin et bénéficie des aménagements qui ont été effectués il y a deux ans.

La nouvelle conception des cours d'école implique un changement de philosophie. La végétalisation s'avère en effet difficilement compatible avec la pratique du football. On envisage dès lors un autre mode de gestion des cours d'école. Par exemple, pour une des cours d'école du Homborch, les plans prévoient l'aménagement d'une sorte de piste d'athlétisme sur le pourtour avec quand même l'installation d'un panier de basket à un endroit spécifique.

Mme l'Echevin Gol-Lescot précise aussi que le réaménagement d'une cour d'école dans cet esprit coûte aux alentours de 5 millions d'euros et que l'enseignement communal uclois compte 11 établissements. Il s'agit donc d'un travail de longue haleine qui doit être accompli de façon progressive.